FLASH INFO

Juillet-Août 2022

n°45

MAIRIE de Montilliers

2 place du comte Hector
49310 Montilliers
02 41 75 81 54
mairie.montilliers@wanadoo.fr
http://www.montilliers49.fr
facebook.com/Montilliers

DANS CE NUMÉRO

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Avis Municipal

Evènements à venir

Vie associative

Comptes rendus Conseil Municipal

11 Mai :

Correspondante Courrier de L'Ouest : Mme Brigitte NOBLE était présente pour cette réunion, les conseillers municipaux se sont présentés.

Participation financière École Publique Lys Haut Layon : le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Lys-Haut-Layon. La participation s'élève 1 358,20 € par élève en maternelle et 376,58 € par élève élémentaire. Le montant de la participation 2022 s'élève à 9 951,76 €.

Clôture des comptes TVA : Au vu des transferts de cette compétence, il est nécessaire de demander au service des impôts de Saumur de clôturer ces comptes.

Règlement du Cimetière : Le cimetière s'est doté de nouveaux équipements funéraires. Il a été installé dans l'espace cinéraire des cavurnes, un jardin de souvenirs et un nouveau colombarium. La commission cimetière a retravaillé le règlement intérieur du cimetière pour inclure ces nouveaux éléments. Le conseil adopte ce nouveau règlement intérieur, celui-ci sera affiché au cimetière.

Terrain Antenne Orange : ATC France propose à la municipalité d'acquérir le terrain de 60 m² où est installé le pylône pour un montant de 20 000 €. Le conseil municipal se donne le temps de réflexion.

Terrains Rue du Lys : Des propositions sur la faisabilité de constructibilité des terrains de la Rue du Lys, avaient été faites par ECCE TERRA en juillet 2018. Suite à des difficultés rencontrées sur l'avancée de ce projet, le conseil accepte de refaire appel au cabinet afin de repenser ce projet.

Adressage : Les panneaux et plaques de numérotation sont arrivés. Les panneaux seront bientôt installés dans notre commune par nos agents. La distribution des plaques sera aussi réalisée par nos agents.

Commission Espace-verts : Les fleurs pour la saison estivale sont arrivées sur la commune. Un repas est prévu avec l'établissement BLANVILLAIN le mardi 31 mai.

8 Juin :

Création de poste de surveillant de baignade : la commune décide d'employer un surveillant de baignade au plan d'eau en C.D.D. (30h) pour la période du 6 juillet au 21 août 2022.

Création d'un poste d'emploi saisonnier : le conseil municipal décide d'embaucher Constant HUDON en C.D.D. (35h) du 8 août au 4 septembre 2022.

Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) dans le cadre du transfert de charges en matière de défense extérieure contre l'incendie, y compris la contribution au SDIS est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales : à compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient un mode de publicité de droit commun. Une dérogation est accordée aux communes de – 3 500 habitants sur le choix de publicité. Le conseil municipal décide de choisir le mode de publication électronique sur le site internet de la commune.

Participation financière école publique Les Glycines des Garennes sur Loire : le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique où un enfant de Montilliers est scolarisé. La participation s'élève 900,00 € par élève en maternelle et 300,00 € par élève élémentaire. Une convention est établie entre les 2 parties.

Hébergement de passerelles de télérelève : il est nécessaire d'établir une convention d'occupation domaniale avec la Société BIRDZ, filiale de Véolia pour l'installation de ces récepteurs sur un ou plusieurs sites de la commune dans le cadre du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau pour l'Agglomération du Choletais.

PEDT (Projet Educatif De Territoire) : le contrat arrive à échéance en 2023, le conseil municipal accepte de le reconduire pour 3 ans. Cela concerne les actions mutualisées avec le Centre Social et les 5 communes : Le Clé, Planet 9-11 ans, l'Aide aux devoirs, …

Information : le bulletin municipal 1er semestre 2022 sera transmis à l'impression fin juin à l'agence Echo.

Foyer des jeunes : réception du devis LMB Martin frères pour le remplacement d'un vitrage d'une fenêtre. Mr Baptiste MARTIN, nouvel animateur jeunesse, rencontrera les jeunes le 17 juin.

A.B.S. (Analyse des Besoins Sociaux) : un groupe de travail d'élus est formé pour constituer ce dossier avec l'aide du Centre Socioculturel : Agnès Boisson, Dominique Martin, Edith Goujon, Marie-Christine Chauvigné et Patricia Thomas.

Locaux du Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » : une réflexion est menée avec en projet sur le même site d'une écocyclerie et la maison des associations de Lys-Haut-Layon. Deux élus sont désignés : Olivier TURLAIS et Damien GRELLIÉ pour participer à cette étude.

Environnement : une permanence de Véolia Eau de Cholet se tiendra à la mairie de Montilliers le 21 juin de 9h30 à 11h30.

Cimetière : le nouveau colombarium et le jardin de souvenir sont arrivés, l'implantation sera réalisée très prochainement.

Voirie : des peintures de signalisation routière vont être réalisées (Chemin du Moulin de la Buie, parking du stade, Rue des Futaies, Impasse des Galauderies, Zone des Bordages).

Zone des Bordages : la réserve souple de défense contre l'incendie sera installée le 14 juin.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 12 juillet 2022 à 20h.

Avis Municipal

Info Accès aux Déchèteries

Au 1er septembre 2022 une carte d'accès sera obligatoire sur l'ensemble des déchèteries et éco-point de l'Agglomération du Choletais.

Dès maintenant, vous devez faire une demande de carte d'accès auprès de l'AdC ou à la mairie de Montilliers sauf si vous possédez déjà une carte de l'Agglomération du Choletais. La carte SMITOM n'est plus valide.

Cette carte (une seule par foyer et valable sur l'ensemble du territoire de l'AdC), est GRATUITE et donne droit à 12 passages par an.

Pique-nique

Rappel, si vous souhaitez pique-niquer au fond du terrain de foot merci de bien vouloir réserver à la mairie. Tous ceux qui n'auront pas réservé, n'auront pas la priorité de l'emplacement.

Les tables et bancs ne sont pas à disposition, il faut aussi les réserver auprès de la mairie un chèque de caution de 100.00 € vous sera demandé, la location des tables et bancs reste gratuite.

Merci de ne pas jeter vos **déchets verts** (tonte de pelouse, taille de haie, …) dans les bassins de rétention, ni sur les bernes. Vous pouvez les déposer au site BRANGEON de Montilliers. L'entreprise récupère les déchets végétaux des particuliers de Montilliers. Vous devez être muni d'un gilet jaune pour votre sécurité sur le site.

Quelques rappels, **les feux de végétaux** sont INTERDITS !

Les aboiements : tout propriétaire de chien doit faire le nécessaire pour éviter des aboiements fréquents et intempestifs afin de préserver la tranquillité des voisins.

Évènements à venir

Messes

Dimanche 24 juillet à 9h30 à Montilliers.
Dimanche 31 juillet à 10h30 à Cernusson.
Dimanche 21 août à 10h30 au Puy aux Moines (à notre Dame de l'Assomption).

L'Abri Vélo Sécurisé

L'Agglomération du Choletais propose aux Montéglésiens un abri vélo sécurisé gratuit. Il est situé au 3 Place du Comte Hector.

Pour obtenir votre clé d'accès et connaître les conditions d'utilisation, RDV à la mairie de Montilliers muni d'une pièce d'identité, la carte d'abonnement à Choletbus, Aléop et un chèque de caution de 15 € à l'ordre de TPC.

Info Collecte des déchets

Pour les manifestations qui sont susceptibles de générer une quantité de déchets inhabituelle (associatives, communale ou pour des particuliers), il est nécessaire de faire une demande de location de bacs auprès de l'Agglomération du Choletais en remplissant un formulaire 3 semaines avant la manifestation. Le formulaire est disponible à la mairie de Montilliers. Vous pouvez aussi faire votre demande auprès de l'Agglomération par mail contactdechets@choletagglomeration.fr

Chardons

Afin d'éviter la propagation des chardons, merci de faire le nécessaire auprès de vos parcelles avant la floraison car cette plante se disperse jusqu'à 150 m. Pour rappel, la lutte contre les chardons est obligatoire.

L'Aire des Prés Naiteaux

Poste à pourvoir : la municipalité est toujours à la recherche d'un surveillant de baignade pour la période estivale du mercredi 6 juillet au dimanche 21 août 2022, pour une durée de 30 heures par semaine. Diplôme BNSSA obligatoire pour ce poste. N'hésitez pas à diffuser cette information.

La baignade est à ce jour non surveillée, aux risques et périls des usagers.

L'Agence Postale sera fermée du
lundi 11 juillet au 30 juillet inclus.
Les colis et lettres en instances seront à retirer au bureau de poste à Vihiers.

Vie Associative

Le Comité des Fêtes

Après deux ans d'interruption le Comité des Fêtes de Montilliers organise son concours de la chanson française « les Tréteaux Chantants » pour amateurs.
Il aura lieu le **samedi 24 septembre** prochain à la maison commune des loisirs le Lys à partir de 15h pour les jeunes jusqu'à 16 ans inclus et à partir de 19h pour les autres catégories.
Si vous désirez nous rejoindre l'entrée pour les spectateurs est sans réservation avec une petite restauration possible sur place.
Si vous voulez participer et avoir de plus amples renseignements, veuillez nous contacter.
Au président :
Comité des Fêtes de Montilliers, Mr François MAILLER, 20 rue du Lys, 49310 MONTILLIERS au 02.41.75.86.99.
A la secrétaire :
Comité des Fêtes de Montilliers, Mme Sylvie DEFOIS, 226 Chemin de la Maloterie, 49310 MONTILLIERS, au 02.41.56.06.83 (hors heures des repas, merci).

ESM Football

La saison de l'ESM s'est clôturée le 12 juin par un quart de finale de Coupe de l'Anjou ! Le club souhaite remercier toutes les personnes qui sont venues supporter nos équipes toute au long de l'année.
Bien sûr, nous garderons tous en mémoire notre magnifique parcours en coupe.
Merci à toutes et tous et rendez-vous pour la saison prochaine.
Les dates de reprise des entrainements seront communiquées durant l'été.

Club de l'Âge Heureux

Petit rappel des différents évènements à venir :

- Club ouvert pendant les vacances : **les jeudis 7 et 21 juillet et 4 et 18 août.**
- La réouverture du club est prévue **le jeudi 1er septembre** avec un concours entre adhérents à la salle Joly-Bourg à 13h30.
- Voyage du **mercredi 14 septembre** « Héliciculture et train mythique en Vendée » pour les inscrits.
- Anniversaires des adhérents du 3ème trimestre **le jeudi 15 septembre** à 14h.
- Concours des 3 communes à Vihiers à 13h30 **le jeudi 22 septembre.**

Bonnes vacances à tous et portez-vous bien.

École St Louis–St Joseph

Toute l'équipe A.P.E.L et O.G.E.C remercie les bénévoles, les familles, les services de la mairie, les Montéglésiens qui ont soutenu les ventes de l'école lors de cette année 2021-2022.

Jeudi 2 Septembre

L'équipe éducative vous accueillera à partir de 8h20 autour d'un pot de rentrée et vous présentera la nouvelle équipe ainsi que le projet 2022-2023.
Bel été et bonnes vacances !

Initiatives Emplois

Fermeture estivale : Initiatives emplois vous informe que les bureaux seront fermés au public du **8 août au 19 août 2022 inclus.** Pour toute urgence, nous mettons en place une permanence téléphonique au 02.41.56.11.13.

La saison des vendanges approche…Nous recherchons des vendangeurs/vendangeuses pour la saison 2022. Notre territoire étant très marqué par la viticulture, nous offrons de l'emploi pour une trentaine de personnes. C'est un emploi ouvert à tous, les débutant (e)s sont accepté(e)s, à partir de 18 ans. Du covoiturage est possible. Le début des missions chez nos viticulteurs est estimé à la fin août /début septembre.
Parlez-en autour de vous ou candidatez dès à présent au 02.41.56.11.13 ou par mail à : initiatives.emplois@orange.fr

Le Restaurant Scolaire le Prieuré

Le restaurant scolaire le Prieuré adopte **un nouveau mode de fonctionnement administratif** à la rentrée scolaire 2022. En effet pour toute inscription de votre enfant au Restaurant scolaire le Prieuré, un forfait annuel de 2.95 € par enfant vous sera demandé.
Vous recevrez ensuite, un identifiant et un mot de passe sur l'application ECOLE DIRECTE. **Il n'y aura plus d'édition papier de planning.**
Toujours en prévisionnel, **vous serez acteurs sur ECOLE DIRECTE des modifications des inscriptions de votre enfant aux dates choisies** et une heure limite autorisée, jusqu'à 9h30 le jour de la prise du repas.
Comme demandé par un certain nombre d'entre vous le prélèvement bancaire sera mis en place : nombre de repas par prix du repas **Tarifs 2022-2023 3,95 €.**
Merci de revenir vers le Restaurant Scolaire au 02.41.75.81.39 pour toutes informations complémentaires.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur Cityall, l'application connectée des Montéglésiens. Et rendez-vous sur notre page Facebook @montilliers et sur le site : www.montilliers49.fr
Prochains articles à transmettre pour le flash le 15 Août 2022.